



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## casernes

Question écrite n° 51602

### Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre de la défense de bien vouloir lui indiquer la liste des casernes aujourd'hui inutilisées ainsi que la liste des casernes qu'il est prévu de désaffecter au cours des prochaines années. De plus, il souhaite savoir si elle a envisagé de se rapprocher de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales afin de pouvoir transformer une partie de ces locaux en centres de rétention administrative. Enfin, il souhaite connaître les obstacles juridiques et techniques pouvant empêcher la transformation de ces bâtiments en centre de rétention administrative.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de la rationalisation du patrimoine des armées, le ministère de la défense négocie la vente de terrains et d'immeubles dont il n'a plus l'utilité. Les études réalisées à ce jour par le ministère de la défense font apparaître que 66 casernes sont devenues inutiles aux besoins des armées. La liste de ces casernes est détaillée dans les deux tableaux récapitulatifs joints en annexe. Le premier tableau dresse la liste des 47 casernes pour lesquelles la mission pour la réalisation des actifs immobiliers (MRAI) du ministère de la défense a été mandatée et le processus de négociation a été engagé en vue d'une cession. Le second tableau recense les 19 casernes pour lesquelles ce processus est sur le point d'être engagé. Par ailleurs, il n'existe pas de règles particulières faisant obstacle à ce que les casernes désaffectées soient transformées en centres de rétention administrative, dans le respect des dispositions les régissant. Deux types de situation se présentent alors et font l'objet d'un traitement différent. Dans le cas où la mission de rétention administrative est assurée par les services du ministère de la défense, en l'occurrence la gendarmerie nationale, les bâtiments des casernes non utilisés peuvent être directement affectés à cette mission, à la condition qu'ils répondent aux normes d'aménagement exigées par le décret du 19 mars 2001. Ces bâtiments doivent être inscrits sur la liste mentionnée à l'article 2 du décret précité. Si la mission de rétention administrative n'est pas assurée par le ministère de la défense, il est nécessaire d'appliquer la procédure imposée par les articles L. 35 et R. 58 du code du domaine public. L'article L. 35 dispose en effet que pour les transferts de gestion des immeubles dépendant du domaine public, dont la destination est modifiée, la remise est autorisée dans les conditions fixées par décret en Conseil d'État. L'article R. 58 prévoit pour sa part que « la remise, prévue à l'article L. 35, des immeubles du domaine public dont la destination est modifiée, est autorisée par le préfet, après avis du directeur départemental des impôts chargé du domaine ». Ces bâtiments doivent également être inscrits sur la liste mentionnée à l'article 2 du décret du 19 mars 2001 précité. Pour autant, les casernes désaffectées semblent peu adaptées à la réalisation de centres de rétention administrative. En effet, elles sont situées, dans la plupart des cas, en centre-ville et sont insérées dans le tissu urbain. Par ailleurs, la configuration et l'aménagement des locaux ne répondent pas forcément aux normes en matière d'équipement et de prestation de services offertes aux étrangers. L'affectation de ces locaux au profit de cette mission de rétention administrative impose donc de réaliser des travaux de transformation importants et coûteux. De surcroît, le ministère de la défense a l'obligation, avant toute cession, de s'assurer de la dépollution de l'emprise en matière d'amiante et de pyrotechnie, voire du démontage, le cas échéant, des installations classées. Ces opérations ont un coût

financier non négligeable et peuvent nécessiter des délais de réalisation relativement importants.

## ANNEXE

1. Liste des casernes devenues inutiles aux besoins des armées pour lesquelles la MRAI a été mandatée aux fins de cession :

ATTRIBUTAIRE	DÉPARTEMENT	COMMUNE	DÉNOMINATION	TYPE D'IMMEUBLE
EMAT	01	Bourg-en-Bresse	Caserne Aubry et logement DMD	Caserne et leur annexe
EMAT	02	Laon	Ex-arsenal Saint-Vincent	Caserne et leur annexe
EMAT	05	Briançon	Quartier Colaud	Caserne et leur annexe
DGA	05	Embrun	Caserne Delaroche	Caserne et leur annexe
DGGN	06	Breil-sur-Roya		Caserne et leur annexe
DGGN	06	Tende-Saint-Dalmas		Caserne et leur annexe
DFP	06	Luceram	Caserne Crenant	Caserne et leur annexe
DGGN	13	Marseille	Bel Air	Caserne et leur annexe
DGGN	13	Marseille	La Guilermey	Caserne et leur annexe
DGGN	13	Port-Louis-du-Rhône		Caserne et leur annexe
EMAT	13	Marseille 15e arrondissement	Etablissement de l'habillement	Caserne et leur annexe
EMAT	13	Tarascon	Annexe Kilmaine, centre mobilisateur	Caserne et leur annexe
EMAT	13	Tarascon	Quartier Kilmaine Sud	Caserne et leur annexe
EMAT	13	Tarascon	Quartier Kilmaine Nord	Caserne et leur annexe
DGGN	14	Falaise		Caserne et leur annexe

DGGN	2A	Cozzano		Caserne et leur annexe
EMAT	2B	Rogliano	Casernement de Macinagigo	Caserne et leur annexe
EMAT	2B	Corte	Quartier CL de Chabrières ANC Minoterie	Caserne et leur annexe
DGGN	25	Besançon	Polygone	Caserne et leur annexe
EMAT	25	Besançon	Caserne Vauban	Caserne et leur annexe
DGGN	27	Evreux	Chapelle Saint-Joseph	Caserne et leur annexe
EMM	29	Brest	Caserne du Carpon	Caserne et leur annexe
EMAT	52	Chaumont	Quartier Foch	Caserne et leur annexe
EMAT	54	Nancy	Caserne Molitor	Caserne et leur annexe
EMAT	54	Nancy	Manutention	Caserne et leur annexe
EMAT	55	Verdun	Caserne Driant	Caserne et leur annexe
EMAT	55	Verdun	Caserne Miribel	Caserne et leur annexe
EMAT	57	Bitche	Quartier Teyssier et Jouart	Caserne et leur annexe
EMAT	57	Phalsbourg	Caserne Taillant	Caserne et leur annexe
EMAT	57	Saint-Avold	Caserne Ardant du Picq	Caserne et leur annexe
EMAT	58	Nevers	Caserne Pittie, Nevers	Caserne et leur annexe
EMAT	59	Douai	Quartier de Caux	Caserne et leur annexe

EMAT	64	Pau	Quartier Pissard Santarelli	Caserne et leur annexe
EMAT	67	Haguenau	Quartier Thurot	Caserne et leur annexe
EMAT	69	Lyon 7e arrondissement	Caserne SGT Blandan (ex-Fort Lamothe)	Caserne et leur annexe
EMAT	76	Rouen	Manège Saint-Sever	Caserne et leur annexe
EMAT	76	Dieppe	Caserne Duquesne	Caserne et leur annexe
EMAT	77	Courtry	Fort de Vaujours, partie Seine-et-Marne	Caserne et leur annexe
EMAT	77	Fontainebleau	Quartier du Breau	Caserne et leur annexe
EMAT	79	Thouars	Caserne Carnoy	Caserne et leur annexe
EMAT	80	Amiens	Atelier et Logement du Blamont	Caserne et leur annexe
EMAT	84	Avignon	Ecole de Pont de l'Ile-Piot	Caserne et leur annexe
EMAT	84	Avignon	Annexe caserne Chabran	Caserne et leur annexe
DGGN	92	Sèvres		Caserne et leur annexe
EMAT	93	Vaujours	Fort de Vaujours, partie de Seine-Saint-Denis	Caserne et leur annexe
Total : 47 immeubles				

2. Liste des casernes devenues inutiles aux besoins des armées pour lesquelles la MRAI va être mandatée aux fins de cession :

ATTRIBUTAIRE	DÉPARTEMENT	COMMUNE	DÉNOMINATION	TYPE D'IMMEUBLE
EMAT	06	Saint-Dalmas-le-Selvage	Casernement des fourches	Caserne et leur annexe
EMAT	2A	Bonifacio	Caserne Montlaur	Caserne et leur annexe

EMAT	21	Dijon	Quartier Junot	Caserne et leur annexe
EMAT	33	Bordeaux	Quartier Niel	Caserne et leur annexe
EMAT	35	Saint-Jacques-de-la-Lande	Complexe Lyautey	Caserne et leur annexe
DGGN	49	Les Ponts-de-Cé		Caserne et leur annexe
EMAT	51	Reims	Caserne Colbert Ville	Caserne et leur annexe
EMAT	54	Saint-Clément	Pavillon Saint-Clément	Caserne et leur annexe
EMAT	55	Thierville-sur-Meuse	Caserne Holbeck	Caserne et leur annexe
EMAT	55	Thierville-sur-Meuse	Caserne Niel-Thouvenel	Caserne et leur annexe
EMAT	57	Longeville-lès-Metz	Caserne Roques	Caserne et leur annexe
DGGN	60	Caserne Leblond (Creil LST GM)		Caserne et leur annexe
EMAT	60	Beauvais	Caserne Agel	Caserne et leur annexe
EMAT	63	Orcines	Casernement de la Fontaine du Berger	Caserne et leur annexe
EMAT	64	Idron-Les-Ousse-Sendets	Casernement d'Idron	Caserne et leur annexe
EMAT	65	Lannemezan	Quartier général Pommies-Lannemezan	Caserne et leur annexe
DGGN	68	Ferrette	Cité Cadres	Caserne et leur annexe
DGGN	80	Flixecourt		Caserne et leur annexe
EMAT	88	Chantraine	Arsenal de la Camerelle	Caserne et leur annexe
Total : 19 immeubles				

## Données clés

**Auteur** : [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription** : Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 51602

**Rubrique** : Défense

**Ministère interrogé** : défense

**Ministère attributaire** : défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 novembre 2004, page 9108

**Réponse publiée le** : 1er février 2005, page 1051